

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE LA FERTÉ-BERNARD
COMMUNE DE DUNEAU

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 Septembre 2021**
* * * * *

Date de la convocation : 31/08/2021
Date d'affichage : 31/08/2021

Nombres de Conseillers
- En exercice : 15
- présents : 15
- votants : 15

L'an deux mil vingt et un, le 9 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Salle des associations, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : AHIER Brigitte, BLOT-ANDRÉ Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, MARY Annie, PASTEAU Isabelle, SARRY Céline, MM : GANDON Jérôme, GUEHO Nicolas, PHILIPPOT Sébastien, POUTOIRE Dominique, ROULLEAU Vincent, TIMMERMAN Michel, VALLÉE Jérémy

Secrétaire de séance : Mme BLOT-ANDRÉ Marianne

**Plan de relance régional
Modification de la délibération 2021-38**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention dans le cadre du plan de relance régional a été déposée sur le site internet de la Région des Pays de la Loire. Suite à cela, une personne en charge de la demande d'aide a répondu que la délibération 2021-38 était incomplète pour deux choses : il faut présenter un plan de financement détaillé avec les dépenses et les recettes / il faut rajouter une phrase type de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de solliciter une subvention à la Région des Pays de la Loire, dans le cadre du Plan de relance Investissement communal pour le développement des communes, afin d'aider au financement de de création d'une aire de loisirs pour un montant de 20 640 € de subvention soit 20 % de la dépense totale de 103 200,00 € HT estimée.

Valide le plan de financement suivant :

"Projet CREATION AIRE DE LOISIRS- commune de DUNEAU				
Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT	Taux de participation
Travaux		DETR	35 960.00 €	36%
Terrain multi-sports	24 860.00 €	Fonds de concours intercommunal	12 500.00 €	12%
Skate-park	20 581.00 €	Plan de relance régional	20 640.00 €	20%
Aire de jeux	9 320.00 €	Plan de relance départemental	12 460.00 €	12%
Aménagement allée piétonne	10 879.00 €	Commune - autofinancement	20 640.00 €	20%
Plateforme terrain multi-sports et skate-park	37 560.00 €			0%
Total	103 200.00 €	Total	103 200.00 €	100%

Plan de relance départemental Conventions avec le Département

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enveloppe de 19 296 € a été attribuée à la commune par le Département de la Sarthe dans le cadre du plan de relance pour les années 2020/2022. La commune doit pour cela adopter une convention par projet avec le Département.

Monsieur le Maire propose d'utiliser cette enveloppe budgétaire de la façon suivante :

- Projet de création d'une aire de loisirs : 12 460€
- Projet d'aménagement d'une salle d'archives communale : 6 836 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Adopte la convention de relance du Département de la Sarthe pour bénéficier d'une somme de 12 460€ pour la réalisation du projet de création d'une aire de loisirs.

Adopte la convention de relance du Département de la Sarthe pour bénéficier d'une somme de 6 836 € pour l'aménagement d'une salle d'archives communale.

Autorise Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

Arrivée de Monsieur VALLÉE JérémY

Fonds de concours 2021 Création d'aire de loisirs (terrain multisport, skate-park et petits jeux)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a alloué un fonds de concours de 12 500 € pour la création d'une aire de loisirs, en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte de recevoir le fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise proposé dans le thème « Opérations diverses » d'un montant de 12 500 € pour la « Création d'aire de loisirs (terrain multisport, skate-park et petits jeux) », d'après la délibération en date du 26 mai 2021, pour un montant de travaux de 103 200 € HT,

Valide le plan de financement prévisionnel suivant :

"Projet CREATION AIRE DE LOISIRS- commune de DUNEAU				
Dépenses	Montant HT	Recettes attendues	Montant HT	Taux de participation
Travaux		DETR	36 960.00 €	35%
Terrain multi-sports	24 860.00 €	Fonds de concours intercommunal	12 500.00 €	12%
Skate-park	20 581.00 €	Plan de relance régional	20 640.00 €	20%
Aire de jeux	9 320.00 €	Plan de relance départemental	12 460.00 €	12%
Aménagement allée piétonne	10 879.00 €	Commune - autofinancement	20 640.00 €	20%
Plateforme terrain multi-sports et skate-park	37 560.00 €			0%
Total	103 200.00 €	Total	103 200.00 €	100%

Bassins de rétention du Lotissement des Varennes : devis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les bassins de rétention situés dans le Lotissement des Varennes ne remplissent pas leur fonction. Ce lotissement ayant été rétrocédé à la commune en l'état en 2015 et sans étude faite dans le cadre de la loi sur l'eau, la commune a contacté la société SOFIL, pour trouver une solution.

Monsieur le Maire présente aujourd'hui au Conseil Municipal deux devis de la société Bauducel TP Services. Le premier devis, d'un montant de 6 168 € TTC comprend les travaux préparatoires et les travaux du bassin n°1 ; ce devis sera supporté par la société SOFIL. Le deuxième devis, d'un montant de 2 460 € TTC comprend les travaux du bassin n°2.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de 2 460€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte le devis de la société Bauducel TP Services d'un montant de 2 460 € TTC pour les travaux du bassin n°2 du Lotissement des Varennes.

Allo-Guêpes : contrat de prestation de services 2021-2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire à nouveau un contrat avec la société Allo-Guêpes, pour l'année 2021-2022, pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Il rappelle qu'en 2019, la commune avait décidé de conventionner avec cette société pour faciliter les démarches en cas de destruction d'un nid de frelons asiatiques en ayant dès lors qu'un seul interlocuteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte le contrat de prestation de services de la société Allo-Guêpes pour l'année 2021-2022, moyennant une adhésion annuelle de 60 €,

Décide que sur le domaine privé, la commune prendrait en charge 30 % de la participation avec un plafond de 50€.

**Location de droit de chasse sur des terres communales
Saison 2021-2022**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de deux offres pour la location de droit de chasse sur des terres communales pour la saison 2021-2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte de louer le droit de chasse sur des terres communales pour la saison 2021-2022, au plus offrant, Monsieur MAYER Jean-Yves domicilié "La Fabrice" - 72160 DUNEAU, pour un tarif annuel de 200 €,

Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recette correspondant au compte 7035.

Arrivée de Monsieur POUTOIRE Dominique

CCAS de Tuffé Val de la Chéronne : demande de subvention dans le cadre du projet de restructuration de l'EHPAD.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu le 3 août 2021 de la part de Monsieur Régis BOURNEUF, Président du CCAS de Tuffé Val de la Chéronne.

Dans le cadre d'un projet de restructuration de l'EHPAD, le CCAS pourrait bénéficier d'une subvention du Département de 672 000 € mais a besoin d'obtenir la somme de 336 000 € de la part des collectivités territoriales.

Pour cela, le CCAS de Tuffé Val de la Chéronne sollicite une subvention de la part de la commune de Duneau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de reporter la décision pour l'attribution d'une subvention,

Demande des éléments complémentaires sur le budget de fonctionnement du CCAS.

Tarifs de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la dernière délibération prise en 2015 au sujet des tarifs de location de la salle polyvalente n'est pas complète et qu'il convient aujourd'hui de préciser exactement les tarifs appliqués.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Valide les tarifs de location de la salle polyvalente suivants :

LOCATION DE LA GRANDE SALLE

	Commune	Hors commune	<u>*Demi-tarif Commune</u>	<u>*Demi-tarif Hors Commune</u>
1 jour	280 €	370€	130€	160€
2 jours	410€	510€		
Vin d'honneur ou réunion	110€	160€		

***Tarif semaine** : demi-tarif pour la période hors scolaire du lundi 10h00 au vendredi 17h00 en journée, période scolaire uniquement le vendredi 17h00.

LOCATION DE LA PETITE SALLE

	Commune	Hors commune	<u>*Demi-tarif Commune</u>	<u>*Demi-tarif Hors Commune</u>
1 jour	130€	165€	60€	80€
2 jours	180€	220€		
Vin d'honneur				

ou réunion	70€	100€	
------------	-----	------	--

***Tarif semaine : demi-tarif pour la période hors scolaire du lundi 10h00 au vendredi 17h00 en journée, période scolaire uniquement le vendredi 17h00.**

-20€ par jour pour l'utilisation de la borne camping

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Maire de Duneau expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

(Exposé des motifs conduisant à la proposition)

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 50 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Refacturation à un particulier de la fourniture et pose de panneaux de voirie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un automobiliste a emporté deux panneaux des îlots situés sur la RD23 en agglomération de Duneau, au début du mois d'août.

La gendarmerie a communiqué les coordonnées de cette personne. Il s'agit de Monsieur Yohan ESNOL, domicilié « L'Orient » - 61 340 DANCÉ.

Monsieur le Maire précise qu'un compromis a été trouvé et que Monsieur ESNOL a confirmé par son courriel du 1^{er} septembre 2021 bien vouloir payer les réparations d'un montant de 660 € TTC qui seront effectuées par la société Traçage Service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ou majorité des membres présents,

Décide de refacturer la somme de 660 € TTC à Monsieur ESNOL pour la fourniture et la pose de deux panneaux de signalisation.

Autorise Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

- Chemin de la Rochelle : pour information, la commune de Connerré a renommé ce chemin "Rue Lucie Aubrac" pour sa partie.
 - Zone de revitalisation des commerces en milieu rural : la commune de Duneau fait partie de cette zone.
 - Logements communaux : information sur le logement de l'Aiguillé.
 - Transport scolaire : un nouvel arrêt de car a été créé sur le parking de la salle polyvalente pour transporter les élèves au Lycée de la Ferté-Bernard.
 - Rentrée scolaire : 112 élèves sont actuellement présents dans les classes du SIVOS de Beillé-Duneau, 54 à Duneau et 58 à Beillé.
 - Journées du Patrimoine : élaboration des permanences de présence des 18 et 19 septembre 2021
- Samedi 14h-16h : Clémence LEWIK et Isabelle PASTEAU
Samedi 16h-18 : Joël CIRON et Dominique POUTOIRE
Dimanche 9h-11h30 : Michel TIMMERMAN
Dimanche 11h30-13h30 : Annie CHOPLIN et Marianne BLOT-ANDRÉ
Dimanche 13h30-18h : Céline SARRY
- Manifestation : la société musicale de Connerré souhaite faire un concert à la salle du Châtelier.
 - Repas des anciens : il sera organisé si la situation sanitaire le permet et la date reste à définir.
 - L'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphonie est programmé dans le secteur de la Caluyère, en partenariat avec le Département de la Sarthe.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 5 octobre à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23h00.
Le Maire, Joël CIRON

